



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Justiz- und Polizeidepartement EJPD
Département fédéral de justice et police DFJP

Staatssekretariat für Migration SEM
Secrétariat d'Etat aux migrations SEM



Statistiques sur l'immigration

Les étrangers en Suisse

Embargo – Publication le 27 juin 2019
3003 Berne-Wabern, le 25 juin 2019

Le mois de mai 2019 en un coup d'œil

	Mai 2019	Janvier - mai 2018	Janvier - mai 2019
Etrangers (population résidente permanente)	2'094'885	--	--
Solde migratoire (population résidente permanente)	4'552	21'689	21'613
Arrivées sur le marché du travail (UE-17/AELE)	7'245	36'611	36'414
Arrivées sur le marché du travail (UE-8)	2'302	9'086	8'981
Arrivées sur le marché du travail (UE-2)	941	2'688	3'229
Autorisations à l'accès au marché du travail Etats tiers	625	3'085	3'091
Dérogations aux conditions générales d'admission	314	1'481	1'969
Regroupement familial (population résidente permanente)	2'655	16'290	14'644
Naturalisation	2'805	12'200	14'080

Table des matières

1. Population étrangère au 31.05.2019	3
2. Immigration, émigration et solde migratoire	4
2.1. Immigration (afflux)	4
2.2. Emigration (sorties)	5
2.3. Solde migratoire	6
3. Arrivées sur le marché du travail suisse	7
3.1. Actifs UE-17/AELE	7
3.2. Actifs UE-8	8
3.3. Actifs UE-2	9
3.4. Contingents Croatie	10
3.5. Autorisations octroyées à des frontaliers	10
3.6. Procédure d'annonce (chiffres mensuels)	11
3.7. Autorisations pour les ressortissants d'un Etat tiers	12
3.8. Autorisations octroyées à des prestataires de service d'un Etat de l'UE-27/AELE pendant plus de 120 jours par an	13
3.9. Immigration (afflux) par secteur économique et par branche économique (UE-28/AELE)	14
4. Taux de chômage	16
5. Dérogations aux conditions générales d'admission et autorisations octroyées après dissolution de la famille	17
6. Regroupement familial	18
7. Naturalisations	20
8. Autorisations d'établissement C octroyées	21
9. Définitions	22

1. Population étrangère au 31.05.2019

Population étrangère résidente permanente			
	Mai 2018	Mai 2019	Différence en %
Total	2'069'105	2'094'885	1.2
UE-28/AELE	1'415'811	1'432'432	1.2
UE-17	1'268'678	1'277'171	0.7
UE-8	89'364	95'197	6.5
UE-2	25'113	27'558	9.7
Croatie	28'602	28'426	-0.6
Ressortissants d'Etats tiers	653'294	662'453	1.4

Types d'autorisations octroyées à la population étrangère résidente permanente				
	Effectif		Différence par rapport au même mois de l'année précédente	
	en valeur absolue	en %	en valeur absolue	en %
Total	2'094'885	100	25'780	1.2
Autorisations de courte durée (>=12 mois)	22'957	1.1	-340	-1.5
Autorisations de séjour	702'170	33.5	6'322	0.9
Autorisations d'établissement	1'369'758	65.4	19'798	1.5

Population résidente non permanente de nationalité étrangère			
	Mai 2018	Mai 2019	Différence en %
Total	51'639	51'971	0.6
UE-28/AELE	40'758	41'462	1.7
UE-17	27'851	27'247	-2.2
UE-8	8'420	8'593	2.1
UE-2	3'879	5'010	29.2
Croatie	503	532	5.8
Ressortissants d'Etats tiers	10'881	10'509	-3.4

Source : SYMIC

- En mai 2019, la **population étrangère résidente permanente** était composée à 68.4% de ressortissants de l'UE-28/AELE. Les ressortissants d'Etats tiers représentaient une part de 31.6%.
- En mai 2019, les ressortissants de l'UE-28/AELE constituaient le 79.8% de la **population résidente non permanente de nationalité étrangère**. Les 20.2% restants provenaient d'Etats tiers.

2. Immigration, émigration et solde migratoire

2.1. Immigration (afflux)¹

Population étrangère résidente permanente						
	Mai 2018	Mai 2019	Différence en %	Janvier - mai 2018	Janvier - mai 2019	Différence en %
Total	10'258	10'116	-1.4	54'385	53'568	-1.5
UE-28/AELE	7'077	7'089	0.2	37'823	37'422	-1.1
UE-17	5'771	5'774	0.1	30'887	30'429	-1.5
UE-8	969	1'017	5.0	5'201	4'982	-4.2
UE-2	217	216	-0.5	1'207	1'554	28.7
Croatie	88	68	-22.7	376	328	-12.8
Ressortissants Etats tiers	3'181	3'027	-4.8	16'562	16'146	-2.5
Population résidente non permanente de nationalité étrangère						
	Mai 2018	Mai 2019	Différence en %	Janvier - mai 2018	Janvier - mai 2019	Différence en %
Total	8'470	8'689	2.6	41'952	41'643	-0.7
UE-28/AELE	7'023	7'333	4.4	34'062	34'066	0.0
UE-17	4'341	4'372	0.7	23'727	23'074	-2.8
UE-8	1'764	1'872	6.1	7'123	7'100	-0.3
UE-2	869	1'001	15.2	2'766	3'434	24.2
Croatie	39	79	102.6	362	401	10.8
Ressortissants Etats tiers	1'447	1'356	-6.3	7'890	7'577	-4.0

Source : SYMIC

Immigration effective

Population étrangère résidente permanente						
	Mai 2018	Mai 2019	Différence en %	Janvier - mai 2018	Janvier - mai 2019	Différence en %
Total	7'243	7'236	-0.1	40'175	39'920	-0.6
UE-28/AELE	5'208	5'304	1.8	28'577	28'412	-0.6
Ressortissants Etats tiers	2'035	1'932	-5.1	11'598	11'508	-0.8

Source : SYMIC

¹ Immigration (afflux) = immigration effective + transfert du domaine de l'asile + augmentation due à un changement de statut. A l'exclusion des réactivations de séjour de janvier à mai 2019: 4'514 (population étrangère résidente permanente) ; 1'789 (population résidente non permanente de nationalité étrangère).

2.2. Emigration (sorties)²

Population étrangère résidente permanente						
	Mai 2018	Mai 2019	Différence en %	Janvier - mai 2018	Janvier - mai 2019	Différence en %
Total	5'258	5'194	-1.2	30'670	29'351	-4.3
UE-28/AELE	4'174	4'158	-0.4	23'564	22'679	-3.8
UE-17	3'547	3'524	-0.6	20'342	19'365	-4.8
UE-8	490	482	-1.6	2'429	2'517	3.6
UE-2	80	106	32.5	539	499	-7.4
Croatie	33	35	6.1	166	189	13.9
Ressortissants Etats tiers	1'084	1'036	-4.4	7'106	6'672	-6.1
Population résidente non permanente de nationalité étrangère						
	Mai 2018	Mai 2019	Différence en %	Janvier - mai 2018	Janvier - mai 2019	Différence en %
Total	5'660	5'754	1.7	27'706	27'083	-2.2
UE-28/AELE	4'785	4'937	3.2	23'447	23'121	-1.4
UE-17	3'513	3'632	3.4	16'698	15'891	-4.8
UE-8	908	917	1.0	4'903	4'844	-1.2
UE-2	278	312	12.2	1'496	2'010	34.4
Croatie	63	61	-3.2	292	320	9.6
Ressortissants Etats tiers	875	817	-6.6	4'259	3'962	-7.0

Source : SYMIC

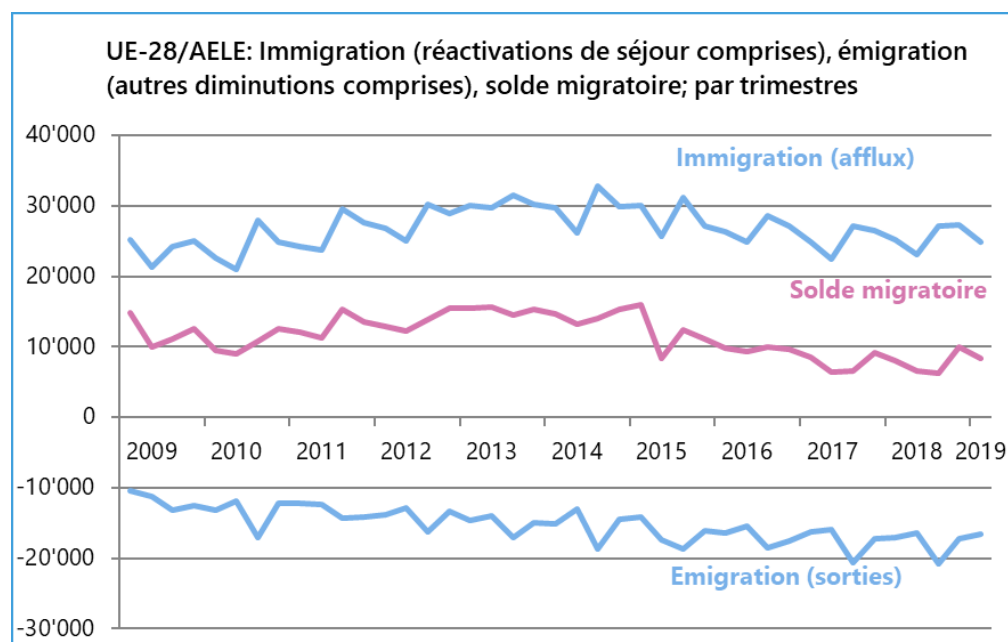
- Le solde migratoire de la population étrangère résidente permanente a diminué pendant les mois de janvier à mai 2019 par rapport à la même période de l'année précédente (-0.4%).
- L'immigration (afflux) parmi la population étrangère résidente permanente a diminué pendant les mois de janvier à mai 2019 par rapport à la même période de l'année précédente (-1.5%).
- L'émigration (sorties) parmi la population étrangère résidente permanente a reculé pendant les mois de janvier à mai 2019 par rapport à la même période de l'année précédente (-4.3%).

² Emigration (sorties) = émigration effective + diminution due à un changement de statut. A l'exclusion des autres diminutions, de janvier à mai 2019 : 7'118 (population étrangère résidente permanente) ; 19'340 (population résidente non permanente de nationalité étrangère).

2.3. Solde migratoire³

Population étrangère résidente permanente						
	Mai 2018	Mai 2019	Différence en %	Janvier - mai 2018	Janvier - mai 2019	Différence en %
Total	4'722	4'552	-3.6	21'689	21'613	-0.4
UE-28/AELE	2'604	2'664	2.3	12'840	13'062	1.7
UE-17	1'997	2'080	4.2	9'502	9'811	3.3
UE-8	434	479	10.4	2'534	2'171	-14.3
UE-2	112	64	-42.9	549	920	67.6
Croatie	56	38	-32.1	199	145	-27.1
Ressortissants Etats tiers	2'118	1'888	-10.9	8'849	8'551	-3.4
Population résidente non permanente de nationalité étrangère						
	Mai 2018	Mai 2019	Différence en %	Janvier - mai 2018	Janvier - mai 2019	Différence en %
Total	920	1'010	9.8	-3'036	-2'991	1.5
UE-28/AELE	908	897	-1.2	-3'538	-3'440	2.8
UE-17	-183	-366	-100.0	-3'963	-3'575	9.8
UE-8	653	710	8.7	12	-125	-1141.7
UE-2	488	560	14.8	462	343	-25.8
Croatie	-29	1	103.4	-51	-61	-19.6
Ressortissants Etats tiers	12	113	841.7	502	449	-10.6

Source : SYMIC

³ Pour le terme solde migratoire se référer aux Définitions (chapitre 9).

3. Arrivées sur le marché du travail suisse

3.1. Actifs UE-17/AELE

Autorisations octroyées mensuellement à des actifs UE-17/AELE

	B			L			Nouvelles arrivées en Suisse (population résidante permanente et non permanente de nationalité étrangère)		
	2017 / 2018	2018 / 2019	Différence en %	2017 / 2018	2018 / 2019	Différence en %	2017 / 2018	2018 / 2019	Différence en %
Juin	3'681	3'940	+7.0	4'968	4'313	-13.2	8'310	7'878	-5.2
Juillet	3'997	4'329	+8.3	3'916	3'616	-7.7	7'900	7'917	+0.2
Août	4'186	4'098	-2.1	3'101	3'138	+1.2	6'744	7'134	+5.8
Septembre	4'429	4'313	-2.6	3'035	2'869	-5.5	7'045	6'899	-2.1
Octobre	4'350	5'224	+20.1	2'932	2'954	+0.7	6'684	7'520	+12.5
Novembre	4'308	4'564	+5.9	3'198	3'549	+11.0	6'730	7'508	+11.6
Décembre	3'097	2'892	-6.6	4'774	4'861	+1.8	7'827	7'341	-6.2
Janvier	4'487	4'244	-5.4	4'811	4'102	-14.7	10'586	9'011	-14.9
Février	3'949	4'032	+2.1	2'966	2'734	-7.8	6'089	6'795	+11.6
Mars	3'926	4'081	+3.9	3'111	3'103	-0.3	6'272	6'686	+6.6
Avril	3'893	4'028	+3.5	4'107	3'585	-12.7	6'677	6'677	0.0
Mai	4'173	4'109	-1.5	4'210	4'237	+0.6	6'987	7'245	+3.7
Total	48'476	49'854	+2.8	44'897	43'293	-3.6	87'851	88'611	+0.9

Source : SYMIC

3.2. Actifs UE-8

Autorisations octroyées mensuellement à des actifs UE-8

	B			L			Nouvelles arrivées en Suisse (population résidante permanente et non permanente de nationalité étrangère)		
	2017 / 2018	2018 / 2019	Différence en %	2017 / 2018	2018 / 2019	Différence en %	2017 / 2018	2018 / 2019	Différence en %
Juin	727	836	+15.0	2'142	2'062	-3.7	2'544	2'645	+4.0
Juillet	748	832	+11.2	1'625	1'662	+2.3	2'065	2'376	+15.1
Août	686	780	+13.7	251	1'330	+429.9	1'698	1'817	+7.0
Septembre	801	721	-10.0	1'201	1'231	+2.5	1'735	1'682	-3.1
Octobre	754	916	+21.5	1'147	1'309	+14.1	1'619	1'913	+18.2
Novembre	798	884	+10.8	1'211	1'287	+6.3	1'577	1'726	+9.4
Décembre	564	530	-6.0	1'433	1'438	+0.3	1'704	1'714	+0.6
Janvier	778	710	-8.7	1'359	1'217	-10.4	1'907	1'752	-8.1
Février	674	675	+0.1	1'006	1'023	+1.7	1'347	1'349	+0.1
Mars	746	707	-5.2	1'376	1'343	-2.4	1'780	1'725	-3.1
Avril	763	728	-4.6	1'501	1'480	-1.4	1'884	1'853	-1.6
Mai	753	780	+3.6	1'890	1'988	+5.2	2'168	2'302	+6.2
Total	8'792	9'099	+3.5	16'142	17'370	+7.6	22'028	22'854	+3.7

Source : SYMIC

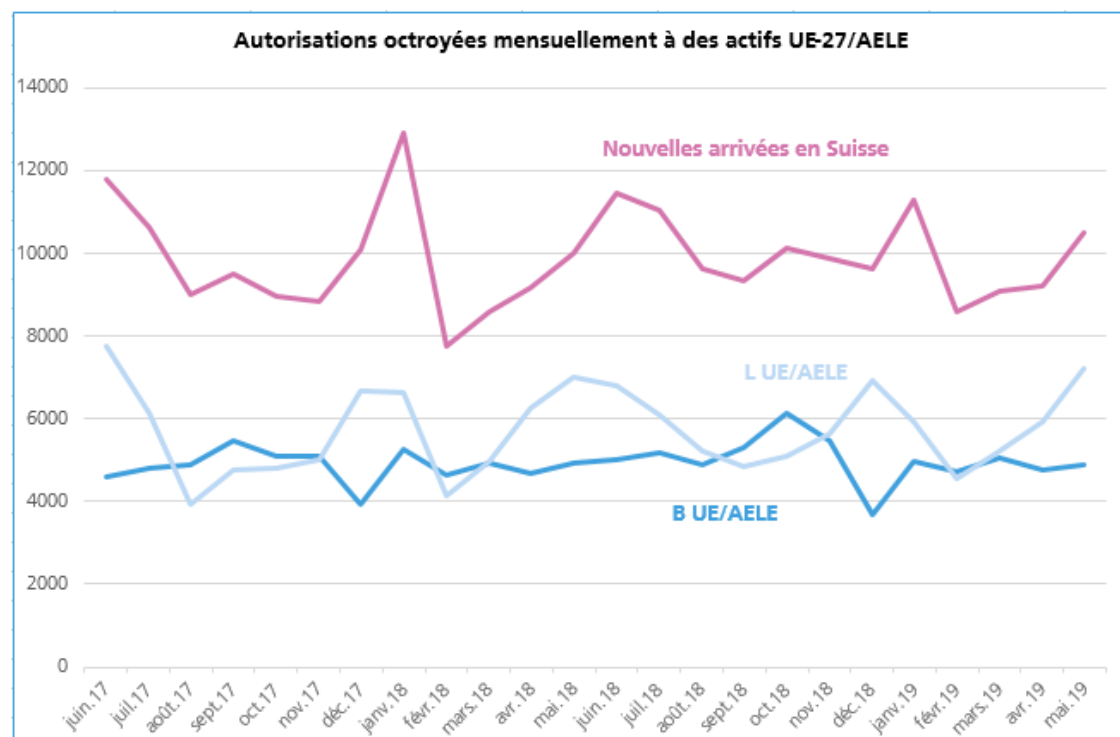
3.3. Actifs UE-2

Autorisations octroyées mensuellement à des actifs UE-2

	B			L			Nouvelles arrivées en Suisse (population résidente permanente et non permanente de nationalité étrangère)		
	2017 / 2018	2018 / 2019	Différence en %	2017 / 2018	2018 / 2019	Différence en %	2017 / 2018	2018 / 2019	Différence en %
Juin	*191	*249	+30.4	622	421	-32.3	919	939	+2.2
Juillet	58	0	-100.0	597	802	+34.3	640	738	+15.3
Août	0	0	-	560	746	+33.2	564	684	+21.3
Septembre	249	249	0.0	537	726	+35.2	721	748	+3.7
Octobre	0	0	-	717	847	+18.1	643	684	+6.4
Novembre	0	0	-	594	783	+31.8	541	635	+17.4
Décembre	249	249	0.0	447	629	+40.7	544	550	+1.1
Janvier	0	0	-	467	613	+31.3	401	530	+32.2
Février	0	0	-	380	550	+44.7	305	428	+40.3
Mars	249	249	0.0	491	771	+57.0	548	655	+19.5
Avril	0	0	-	636	838	+31.8	613	675	+10.1
Mai	0	0	-	921	991	+7.6	821	941	+14.6
Total	996	996	0.0	6'969	8'717	+25.1	7'260	8'207	+13.0

Source : SYMIC

* Depuis le 1^{er} juin 2017, les autorisations de séjour B sont contingentées pour les ressortissants de l'UE-2. 996 autorisations sont à disposition pour la période s'étendant entre le 1^{er} juin 2018 et le 31 mai 2019 ; 249 autorisations sont libérées par trimestre.



3.4. Contingents Croatie

Contingents : période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019

Autorisations de séjour B Contingent total= 103 (par trimestre : 25)

Autorisations de courte durée L Contingent total= 953 (par trimestre : 238)

Du 1^{er} avril au 30 juin 2019 (2e trimestre ALCP)

	Titulaires d'une autorisation B		Titulaires d'une autorisation L	
	Autorisations octroyées depuis le 1 ^{er} janvier 2019	Solde actuel du contingent	Autorisations octroyées depuis le 1 ^{er} janvier 2019	Solde actuel du contingent
Avril	50	0	293	183
Mai	50	0	384	92
Juin				

Les contingents applicables à la Croatie sont alloués trimestriellement.

Source : SYMIC

3.5. Autorisations octroyées à des frontaliers

	Autorisations frontalières délivrées			Effectif des frontaliers actifs	
	2017	2018	2019	2018	2019
Janvier	4'538	4'672	5'563	316'010	316'758
Février	3'781	4'082	5'832	316'010	316'758
Mars	3'994	4'159	4'728	316'010	316'758
Avril	5'121	4'788	6'163	317'372	--
Mai	5'087	4'798	6'653	317'372	--
Juin	4'241	5'876		317'372	
Juillet	4'314	4'526		312'325	
Août	4'318	5'396		312'325	
Septembre	5'819	4'369		312'325	
Octobre	5'261	5'578		313'787	
Novembre	4'944	5'401		313'787	
Décembre	3'915	4'654		313'787	

Sources : Autorisations frontalières délivrées : SYMIC; effectif des frontaliers actifs : statistique des frontaliers établie par l'Office fédéral de la statistique (OFS).

3.6. Procédure d'annonce (chiffres mensuels)

Jours de travail	Mai 2018	Mai 2019	Différence	
			absolue	en %
Total général	784 691	780 874	- 3 817	- .5
Travailleurs	585 150	573 167	- 11 983	- 2.0
Indépendants	74 148	70 988	- 3 160	- 4.3
Travailleurs détachés	125 393	136 719	11 326	9.0

Personnes tenues de s'annoncer

Total général	57 334	58 884	1 550	2.7
Travailleurs	33 108	32 879	- 229	- 0.7
Indépendants	7 245	7 329	84	1.2
Travailleurs détachés	16 981	18 676	1 695	10.0

Annonces par secteur économique

Total général	57 334	58 884	1 550	2.7
Agriculture	5 288	4 934	- 354	- 6.7
Industrie et artisanat	18 583	19 625	1 042	5.6
Services	33 463	34 325	862	2.6

Source : SYMIC

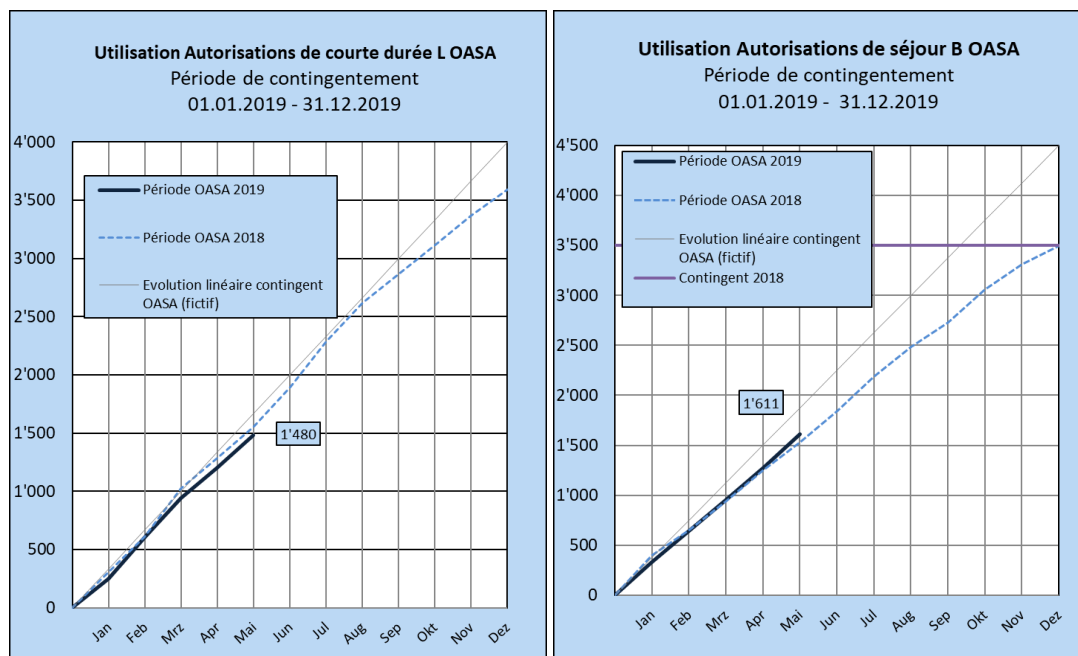
- Le nombre de personnes actives nouvellement arrivées en Suisse en provenance de l'UE-17/AELE a augmenté de juin 2018 à fin mai 2019 par rapport à la même période de l'année précédente. L'augmentation est de +0.9% (+ 760 personnes). S'agissant de la main-d'œuvre en provenance de l'UE-8, le nombre de personnes nouvellement arrivées en Suisse a augmenté de +3.7% pendant cette même période (+ 826 personnes). De juin 2018 à fin mai 2019, une augmentation des personnes nouvellement arrivées en Suisse en provenance de l'UE-2 est observée (+13%, + 947 personnes).
- Les autorisations frontalières octroyées ont augmenté de +38.7% en mai 2019 par rapport au même mois de l'année précédente (+1'855 autorisations).
- En mai 2019, 26'005 prestataires de service ont été annoncés (détachés et indépendants, sans prise d'emploi). Par rapport au même mois de l'année précédente, leur effectif a augmenté (+ 1'779 annonces ou +3.1%).
- Les prises d'emploi de courte durée auprès d'un employeur suisse ont légèrement diminué en mai 2019 par rapport au même mois de l'année précédente (-0.7%).

3.7. Autorisations pour les ressortissants d'un Etat tiers

	Autorisations de séjour OASA de courte durée L		Autorisations de séjour OASA B	
	Utilisation au cours de la période OASA 2018, cumulées	Utilisation au cours de la période OASA 2019, cumulées	Utilisation au cours de la période OASA 2018, cumulées	Utilisation au cours de la période OASA 2019, cumulées
Janvier	305	249	400	332
Février	613	604	651	642
Mars	1'025	939	944	954
Avril	1'282	1'200	1'251	1'266
Mai	1'552	*1'480	1'533	*1'611
Juin	1'896		1'841	
Juillet	2'290		2'185	
Août	2'616		2'481	
Septembre	2'869		2'731	
Octobre	3'115		3'060	
Novembre	3'371		3'314	
Décembre	3'592		3'500	

Source : SYMIC

* Fin mai 2019, le nombre d'unités disponibles dans la réserve fédérale s'élevait à 2'212 permis B et 2'478 permis L (y compris la réserve de l'année précédente). Le total d'unités encore disponibles dans les cantons s'élevait à 734 permis B et 950 permis L.

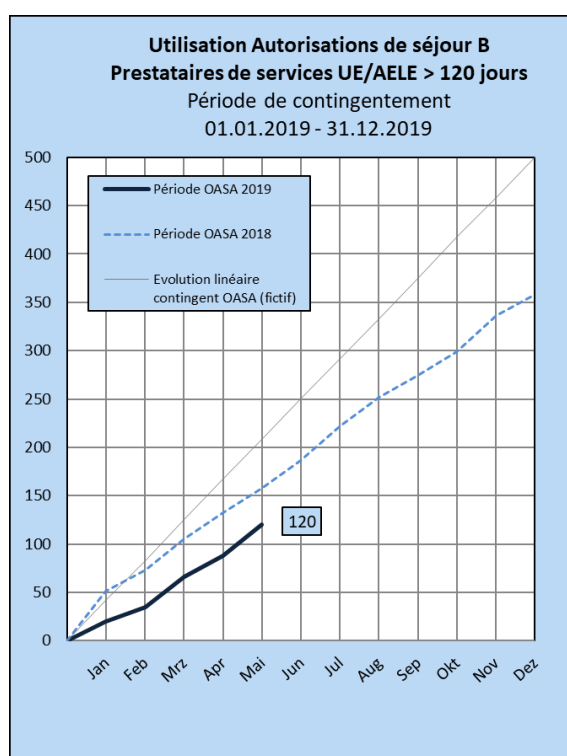
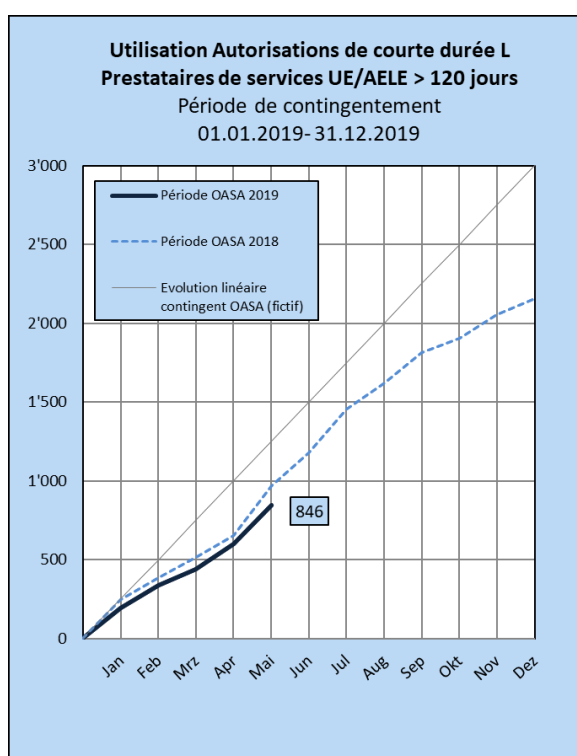


- En 2019, 4'000 autorisations de séjour de courte durée L et 4'500 autorisations de séjour B sont à disposition des travailleurs en provenance d'Etats tiers. L'utilisation des [contingents d'autorisations destinés aux travailleurs en provenance d'Etats tiers](#) s'élevait, fin mai 2019, à 37% des autorisations de séjour de courte durée L et à 36% des autorisations de séjour B.

3.8. Autorisations octroyées à des prestataires de service d'un Etat de l'UE-27/AELE pendant plus de 120 jours par an

	Autorisations de séjour de courte durée L		Autorisations de séjour B	
	Utilisation au cours de la période 2018, cumulées	Utilisation au cours de la période 2019, cumulées	Utilisation au cours de la période 2018, cumulées	Utilisation au cours de la période 2019, cumulées
Janvier	245	195	51	20
Février	384	336	73	35
Mars	516	441	105	66
Avril	651	602	132	88
Mai	967	846	158	120
Juin	1'176		186	
Juillet	1'458		222	
Août	1'621		252	
Septembre	1'812		274	
Octobre	1'904		299	
Novembre	2'053		336	
Décembre	2'157		358	

Source : SYMIC



- S'agissant des prestataires de service des Etats de l'UE/AELE, 3'000 autorisations de courte durée et 500 autorisations de séjour sont mises à leur disposition. L'utilisation des contingents destinés aux prestataires de service transfrontaliers d'Etats de l'UE/AELE qui exercent leur activité en Suisse plus de 120 jours par année s'élevait, fin mai 2019, à 28% des autorisations de séjour de courte durée L et à 24% des autorisations de séjour B.

3.9. Immigration (afflux) par secteur économique et par branche économique (UE-28/AELE)

Population étrangère résidente permanente						
	Mai 2018	Mai 2019	Différence en %	Janvier - mai 2018	Janvier - mai 2019	Différence en %
Total UE-28/AELE	5'047	5'210	3.2	25'650	25'809	0.6
Agriculture	179	152	-15.1	835	827	-1.0
Industrie et artisanat	863	948	9.8	4'753	4'756	0.1
Services	4'005	4'110	2.6	20'062	20'226	0.8
UE-17	4'091	4'210	2.9	20'735	20'704	-0.1
Agriculture	74	73	-1.4	345	305	-11.6
Industrie et artisanat	709	757	6.8	3'856	3'857	0.0
Services	3'308	3'380	2.2	16'534	16'542	0.0
UE-8	773	822	6.3	3'958	3'886	-1.8
Agriculture	81	72	-11.1	393	417	6.1
Industrie et artisanat	126	155	23.0	745	663	-11.0
Services	566	595	5.1	2'820	2'806	-0.5
UE-2	131	134	2.3	727	1'001	37.7
Agriculture	24	7	-70.8	93	100	7.5
Industrie et artisanat	18	22	22.2	112	182	62.5
Services	89	105	18.0	522	719	37.7
Croatie	34	32	-5.9	150	143	-4.7
Agriculture	0	0	-	4	4	0.0
Industrie et artisanat	7	13	85.7	27	44	63.0
Services	27	19	-29.6	119	95	-20.2

Source : SYMIC

- En ce qui concerne l'UE-28/AELE, la [population étrangère résidente permanente](#) a augmenté pendant les mois de janvier à mai 2019 dans les secteurs économiques « industrie et artisanat » et « services » par rapport à la même période de l'année précédente. Dans le secteur « agriculture » une diminution est enregistrée.
- En ce qui concerne l'immigration de ressortissants d'Etats membres de l'UE-28/AELE au sein de la [population résidente non permanente de nationalité étrangère](#), une diminution peut être observée pendant cette période dans les secteurs économiques « agriculture » et « industrie et artisanat ». Le secteur des « services » est en légère hausse par rapport à la même période de l'année précédente.

Population résidante non permanente de nationalité étrangère						
	Mai 2018	Mai 2019	Différence en %	Janvier - mai 2018	Janvier - mai 2019	Différence en %
Total UE-28/AELE	6'556	6'830	4.2	30'798	30'585	-0.7
Agriculture	1'468	1'375	-6.3	4'072	3'817	-6.3
Industrie et artisanat	1'144	1'202	5.1	5'098	4'811	-5.6
Services	3'944	4'253	7.8	21'628	21'957	1.5
UE-17	3'990	4'021	0.8	21'205	20'443	-3.6
Agriculture	411	310	-24.6	1'073	820	-23.6
Industrie et artisanat	979	1'006	2.8	4'377	3'985	-9.0
Services	2'600	2'705	4.0	15'755	15'638	-0.7
UE-8	1'712	1'800	5.1	6'727	6'657	-1.0
Agriculture	800	753	-5.9	2'362	2'179	-7.7
Industrie et artisanat	83	87	4.8	394	385	-2.3
Services	829	960	15.8	3'971	4'093	3.1
UE-2	813	936	15.1	2'532	3'108	22.7
Agriculture	256	304	18.8	630	800	27.0
Industrie et artisanat	75	86	14.7	265	368	38.9
Services	482	546	13.3	1'637	1'940	18.5
Croatie	31	65	109.7	295	344	16.6
Agriculture	1	8	700.0	7	18	157.1
Industrie et artisanat	6	23	283.3	59	72	22.0
Services	24	34	41.7	229	254	10.9

Source : SYMIC

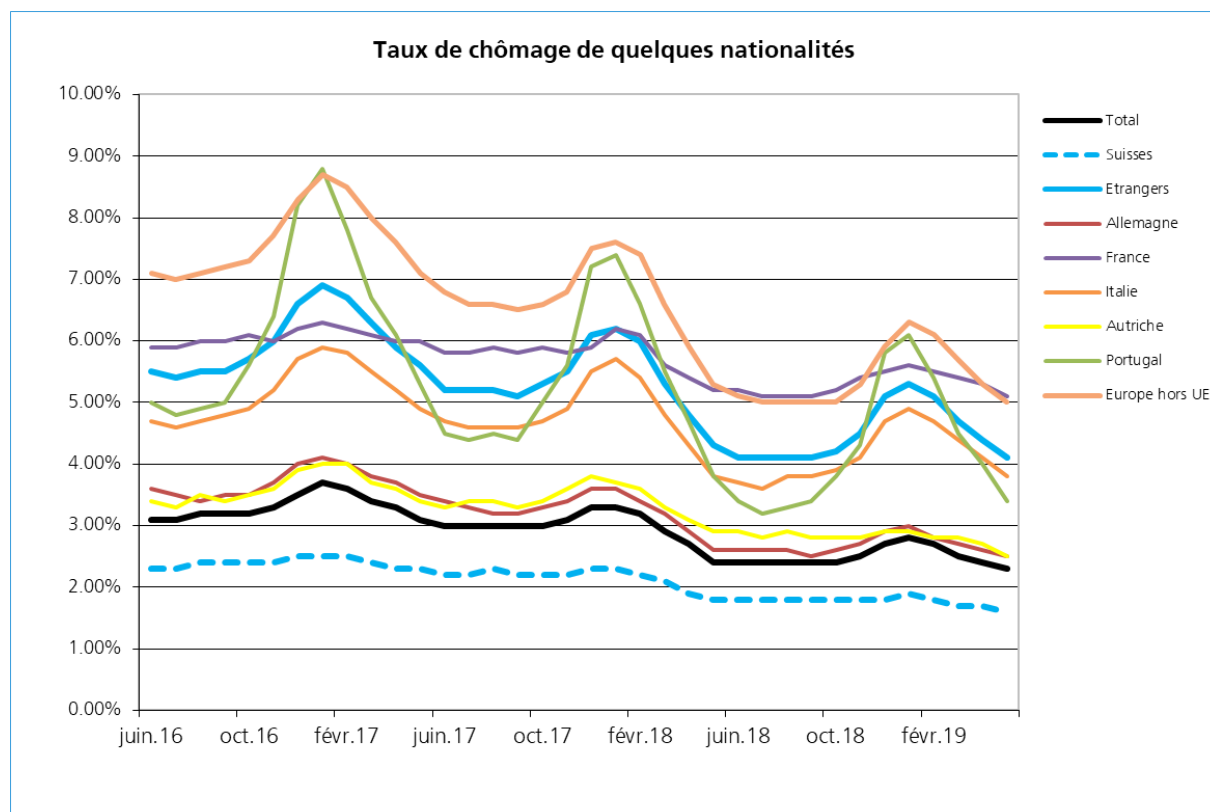
Top 5 de l'immigration en provenance de l'UE/AELE, par branche économique, mai 2019

Population résidante permanente et non permanente de nationalité étrangère	
Bureaux de consultation, informatique	2'797
Restauration et hébergement	1'937
Agriculture	1'376
Construction proprement dite	841
Santé et service vétérinaire	543

Source : SYMIC

4. Taux de chômage

Taux de chômage	Mai 2018	Mai 2019
Total	2.4%	2.3%
Etrangers	4.3%	4.1%
Suisses	1.8%	1.6%



Source : SECO (représentation SEM)

5. Dérogations aux conditions générales d'admission et autorisations octroyées après dissolution de la famille

Population étrangère résidente permanente						
	Mai 2018	Mai 2019	Différence en %	Janvier - mai 2018	Janvier - mai 2019	Différence en %
Autorisations octroyées après dissolution de la famille (art. 50 LEI)	10	6	-40.0	32	26	-18.8
Par suite de violence conjugale	0	0		3	4	33.3
Après trois ans d'union conjugale ou dans des circonstances particulières	10	6		29	22	-24.1
Dérogations aux conditions générales d'admission (art. 30 LEI)	252	308	22.2	1'449	1'943	34.1
Sans papiers ^{4 a)} ⁵	42	45		289	490	69.6
Parent étranger d'un enfant suisse	11	12		68	47	-30.9
Intérêts publics majeurs	2	3		17	10	-41.2
Conversion de permis F ⁶ en permis B b) ⁵	149	178		780	1'051	34.7
Conversion de permis N ⁷ en permis B c) ⁵	17	14		50	70	40.0
Autres exceptions ⁸	31	56		245	275	12.2
Total	262	314	19.8	1'481	1'969	33.0

Source : SYMIC

⁴ Dérogations aux conditions générales d'admission dans des cas individuels d'une extrême gravité et afin de préserver des intérêts publics majeurs (conformément à l'art. 30 al. 1^{er} let. b LEI en relation avec l'art. 31 OASA).

⁵ Cf. tableau de la page suivante : « Top 10 pour les motifs d'admission a), b) et c) par nationalité ».

⁶ Permis F = étrangers admis à titre provisoire.

⁷ Permis N = requérants d'asile.

⁸ Exemples : réadmission après un séjour à l'étranger, regroupement familial des ascendants, victime de la traite d'êtres humains, autres cas de rigueur.

Top 10 pour les motifs d'admission a), b) et c)⁹ par nationalité

Population étrangère résidante permanente	
Nationalité	Janvier - mai 2019
Afghanistan	208
Kosovo	178
Syrie	145
Chine	136
Brésil	104
Somalie	95
Philippines	89
Erythrée	83
Sri Lanka	67
Bolivie	54
Autres	452
Total	1'611

Source : SYMIC

6. Regroupement familial

Regroupements familiaux vers des ressortissants suisses et étrangers

Population étrangère résidante permanente						
	Mai 2018	Mai 2019	Différence en %	Janvier - mai 2018	Janvier - mai 2019	Différence en %
Nombre total de regroupements familiaux	3'049	2'655	-12.9	16'290	14'644	-10.1
Regroupements familiaux vers des ressortissants suisses	681	632	-7.2	3'423	3'077	-10.1
Regroupements familiaux vers des ressortissants étrangers	2'368	2'023	-14.6	12'867	11'567	-10.1

Source : SYMIC

⁹ Cf. tableau de la page précédente.

Regroupements familiaux, par nationalité

Population étrangère résidente permanente						
	Mai 2018	Mai 2019	Différence en %	Janvier - mai 2018	Janvier - mai 2019	Différence en %
Nombre total de regroupements familiaux	3'049	2'655	-12.9	16'290	14'644	-10.1
dont ressortissants UE-28/AELE ayant immigré au titre du regroupement familial	1'398	1'232	-11.9	8'048	7'108	-11.7
dont ressortissants d'Etats tiers ayant immigré au titre du regroupement familial	1'651	1'423	-13.8	8'242	7'536	-8.6

Source : SYMIC

Top 10 des regroupements familiaux, par nationalité

Population étrangère résidente permanente	
Nationalité des personnes incluses dans le regroupement familial	Janvier - mai 2019
Italie	1'419
Allemagne	1'231
France	823
Portugal	789
Kosovo	738
Macédoine du Nord	625
Brésil	511
Inde	469
Etats-unis d'Amérique	452
Espagne	450
Autres	7'137
Total	14'644

Source : SYMIC

7. Naturalisations

Naturalisations						
	Mai 2018	Mai 2019	Différence en %	Janvier - mai 2018	Janvier - mai 2019	Différence en %
Naturalisations	2'569	2'805	9.2	12'200	14'080	15.4
ordinaires	1'246	2'472	98.4	8'655	11'570	33.7
facilitées et réintégrations	1'323	333	-74.8	3'545	2'510	-29.2

Source : SYMIC

Top 10 des naturalisations, par nationalité

Top 10 des naturalisations, par nationalité			
Nationalité	Mai 2018	Mai 2019	Différence en %
Allemagne	379	505	33.2
Italie	365	303	-17.0
Kosovo	175	216	23.4
France	153	203	32.7
Macédoine du Nord	57	181	217.5
Portugal	183	175	-4.4
Turquie	77	130	68.8
Espagne	106	92	-13.2
Serbie	71	83	16.9
Royaume-Uni	65	58	-10.8

Source : SYMIC

8. Autorisations d'établissement C octroyées

Population étrangère résidente permanente						
	Mai 2018	Mai 2019	Différence en %	Janvier - mai 2018	Janvier - mai 2019	Différence en %
Total	7'335	6'915	-5.7	38'261	33'126	-13.4
octroyées de manière anticipée ¹⁰	267	279	4.5	1'342	1'127	-16.0

Source : SYMIC

Top 5 des autorisations d'établissement anticipées, par nationalité

Population étrangère résidente permanente	
Nationalité	Janvier - mai 2019
Roumanie	94
Hongrie	91
Russie	83
Pologne	80
Inde	63

Source : SYMIC

- Une autorisation d'établissement C peut être octroyée au terme d'un séjour ininterrompu de cinq ans au titre d'une autorisation de séjour [lorsque l'étranger s'est bien intégré en Suisse](#), en particulier lorsqu'il a de bonnes connaissances d'une langue nationale (art. 34, al. 4, LEI). L'[octroi anticipé d'une autorisation d'établissement C](#) constitue donc un indice de la bonne intégration d'un étranger.
- 33'126 autorisations d'établissement C ont été octroyées pendant les mois de janvier à mai 2019, dont 1'127 (3.4%) de manière anticipée.

¹⁰ La statistique des autorisations d'établissement octroyées de manière anticipée ne répertorie pas les Etats de l'UE-15/AELE car leurs ressortissants obtiennent une autorisation d'établissement après cinq ans.

9. Définitions

AELE : L'AELE regroupe, outre la Suisse, l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège.

ALCP : accord sur la libre circulation des personnes conclu avec l'Union européenne (RS 0.142.112.681).

Autorisations frontalières en cours de validité : autorisations valables dont les titulaires travaillent en Suisse comme frontaliers (OFS). Ceux-ci n'étant pas tenus de déclarer leur départ, une part des autorisations, estimée à environ 20 %, est toujours valable alors que leurs titulaires ne les utilisent plus (SEM).

Croatie : Le 1er juillet 2013, la Croatie est entrée dans l'Union européenne (UE). L'extension de l'Accord sur la libre circulation des personnes à la Croatie a été négociée dans le cadre d'un nouveau protocole III. Le Protocole III est entré en vigueur le 1er janvier 2017. Depuis cette date, les ressortissants croates bénéficient de la libre circulation des personnes. Des dispositions transitoires s'appliquent aux citoyens croates qui souhaitent exercer une activité lucrative en Suisse.

Dérogations aux conditions générales d'admission (régularisation des sans-papiers, autres cas de rigueur) et autorisations octroyées après la dissolution du mariage : l'admission d'étrangers appartenant à ces catégories n'est jamais comptabilisée dans les nombres maximums au sens de l'art. 20 LEI.

Emigration (sortie) : ressortissants étrangers comptés parmi la population résidente permanente ou non permanente de nationalité étrangère qui quittent la Suisse au cours d'une période donnée (p. ex. mois, année). Emigration (sorties) = émigration effective + diminution due à un changement de statut. Les naturalisations et les décès ne sont pas pris en compte.

Frontalier : personne domiciliée à l'étranger qui travaille en Suisse (travailleur salarié ou travailleur indépendant ayant établi son siège social en Suisse).

Immigration effective : immigration depuis l'étranger vers la Suisse.

Immigration (afflux) : ressortissants étrangers ayant immigré en Suisse au cours d'une période donnée (p. ex. mois, année). Immigration (afflux) = immigration effective + transfert du domaine de l'asile + augmentation due à un changement de statut. Les naissances ne sont pas comptées.

LEI : loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (RS 142.20).

Naturalisations facilitées : la naturalisation facilitée est octroyée aux conjoints étrangers de ressortissants suisses séjournant en Suisse ou à l'étranger, ainsi qu'aux enfants étrangers dont l'un des parents est suisse.

Naturalisations ordinaires : les ressortissants étrangers qui résident en Suisse depuis 12 ans, y sont intégrés, sont familiarisés avec les conditions de vie en Suisse et respectent l'ordre juridique suisse peuvent demander la naturalisation ordinaire.

Nouvelles arrivées en Suisse : personnes qui accèdent au marché suisse du travail pour la première fois, sur la base d'une autorisation de séjour B ou d'une autorisation de courte durée L. Si, d'un point de vue statistique, les changements de statuts (transformation d'un permis L en permis B) sont certes comptabilisés dans la statistique des flux d'immigration de la population active résidente permanente d'origine étrangère, ils ne sont en revanche pas compris dans la catégorie des « nouvelles arrivées en Suisse ». Ces transformations figurent toutefois, directement en tant que changement de statut.

OASA : ordonnance relative à l'admission, au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative (RS 142.201).

Population étrangère résidente permanente : cette catégorie de personnes regroupe tous les ressortissants étrangers titulaires d'une autorisation d'établissement, d'une autorisation de séjour B, d'une autorisation de séjour de courte durée L pendant 12 mois ou plus et les réfugiés reconnus. L'effectif en fin de trimestre tient compte également des naissances et de l'excédent de naissances par rapport aux décès. Par contre, les requérants d'asile et les personnes admises à titre provisoire, les diplomates munis d'une autorisation de séjour délivrée par le DFAE, les fonctionnaires internationaux et les membres de leur famille ne sont pas comptés, à moins qu'ils n'exercent une activité lucrative. Les données fournies par le SEM s'appuient sur le nombre des autorisations octroyées (fichier de registres).

Population résidente non permanente de nationalité étrangère : tous les ressortissants étrangers titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée qui résident en Suisse durant moins d'un an. Les personnes issues du domaine de l'asile (permis F ou N) ne sont pas prises en compte dans cette catégorie puisque, sur le plan juridique, elles relèvent du domaine de l'asile et non de celui des étrangers.

Procédure d'annonce : les travailleurs et les prestataires de service indépendants provenant d'un Etat membre de l'UE-27/AELE ainsi que les travailleurs détachés peuvent séjourner en Suisse pendant trois mois ou 90 jours ouvrables au plus par année civile sans avoir besoin d'une autorisation relevant du droit des étrangers. Cependant, ces personnes sont tenues de s'annoncer.

Réactivations de séjour / autres diminutions : corrections des mouvements de la population résidente permanente ou non permanente de nationalité étrangère inhérentes au système de registres (p. ex., réactivation de mutations effectuées dans le système).

Regroupement familial : le but du regroupement est de permettre et d'assurer la vie familiale commune en Suisse. A cet égard, il convient de distinguer le regroupement des membres de la famille d'un ressortissant suisse, d'une part, et d'un étranger titulaire d'une autorisation d'établissement, de séjour ou de séjour de courte durée, d'autre part. De plus, il faut également faire la distinction entre le regroupement familial dans le cadre de l'ALCP et le regroupement familial dans le cadre de la LEI.

Réintégrations : une personne ayant perdu la nationalité suisse peut obtenir sa réintégration ; le requérant doit toutefois prouver l'existence d'un lien le rattachant à la Suisse.

Ressortissant d'un Etat tiers : personne qui ne possède pas la nationalité d'un Etat membre de l'UE-28/AELE.

Solde de nationalité : différence entre le nombre de personnes ayant acquis la nationalité suisse (naturalisations, constatations, adoptions) et le nombre de personnes l'ayant perdue.

Solde migratoire : différence entre l'immigration et l'émigration de ressortissants étrangers en référence à la population résidente permanente ou non permanente de nationalité étrangère. Sont également prises en compte les deux catégories „réactivations de séjour“ et „autres diminutions“ (corrections des mouvements de la population résidente permanente et non permanente de nationalité étrangère inhérentes au système de registres).

Solde naturel de la population étrangère : différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès parmi la population étrangère résidente.

UE-2 : l'UE-2 comprend la Bulgarie et la Roumanie.

UE-8 : l'UE-8 comprend l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la Slovaquie, la Slovénie et la République tchèque.

UE-17 : l'UE-17 comprend l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, Chypre, le Danemark, l'Espagne, la Finlande, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, Malte, les Pays-Bas, le Portugal, le Royaume-Uni et la Suède.

UE-28/AELE : l'UE-28/AELE comprend l'ensemble de l'Union européenne et de l'AELE (y c. la Croatie).